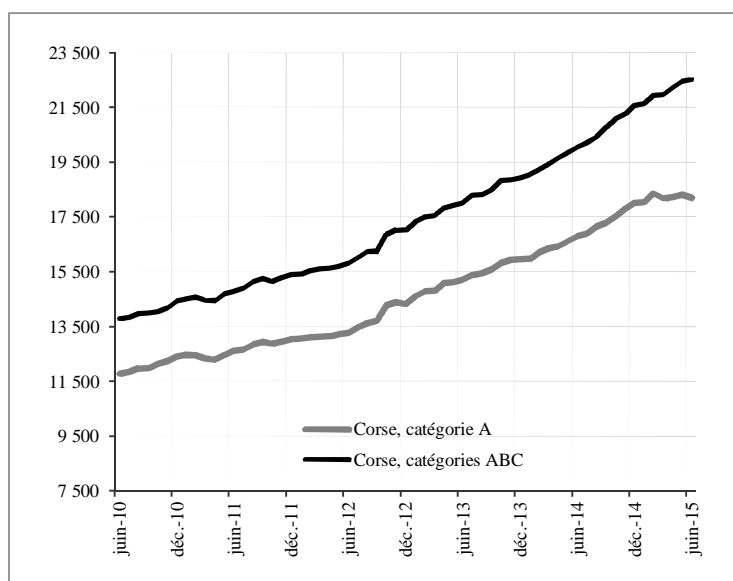


DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS ET OFFRES COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI EN CORSE EN JUIN 2015

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi
Catégories A et A, B, C (cvs)



Fin juin 2015, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie A s'établit à 18 213 personnes en Corse. Ce nombre diminue de 0,6% par rapport à la fin mai 2015 (-116). Sur un an, il est en hausse de 8,4%.

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A se stabilise par rapport à la fin mai 2015 (+4,7% sur un an).

En Corse, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégories A, B, C s'établit à 22 544 personnes fin juin 2015. Ce nombre croît de 0,4% au mois de juin 2015 (+83). Sur un an, il augmente de 12,4%.

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C décroît de 0,3% par rapport à la fin mai 2015 (+7,1% sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A et A, B, C

Données CVS	Juin 2014	Mai 2015	Juin 2015	Variation sur un mois	Variation sur un an
Corse					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	16 801	18 329	18 213	-0,6%	8,4%
Catégorie B,C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite)*	3 253	4 132	4 331	4,8%	33,1%
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	20 054	22 461	22 544	0,4%	12,4%
Catégories D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)*	1 483	1 130	1 245	10,1%	-16,1%
Catégories E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi)*	2 024	1 987	2 004	0,8%	-1,0%
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	23 562	25 579	25 792	0,8%	9,5%

Pour mémoire :

France métropolitaine (CVS-CJO) en milliers

Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	3 395,3	3 552,2	3 553,5	0,0%	4,7%
Catégorie B,C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite)*	1 646,2	1 862,0	1 843,9	-1,0%	12,0%
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	5 041,5	5 414,2	5 397,4	-0,3%	7,1%
Catégories D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)*	277,7	273,4	281,0	2,8%	1,2%
Catégories E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi)*	395,7	378,0	395,2	4,6%	-0,1%
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	5 714,9	6 065,6	6 073,6	0,1%	6,3%

Sources : STMT - Pôle emploi. Dares. Cvs:Directe, DR Pôle emploi

Avertissement : à compter de juin 2015, Pôle emploi accède à des données administratives plus complètes lui permettant de mieux connaître les demandeurs d'emploi en formation, en service civique ou en contrat aidé dans l'insertion par l'activité économique. Ces informations permettent de mieux classer les demandeurs d'emploi dans la catégorie correspondant à leur situation. Ces améliorations ont un impact à la baisse sur le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C fin juin 2015.

Par ailleurs, les particularités de la période d'actualisation des demandeurs d'emploi au mois de mai 2015 ont eu un impact à la hausse sur le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C fin mai 2015.

1 - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR DEPARTEMENT

S'agissant de la catégorie A, par département, le nombre de demandeurs d'emploi varie en juin 2015 par rapport à la fin mai 2015 entre -0,7% et -0,6% : Corse du Sud (-0,7%), Haute Corse (-0,6%).

S'agissant de la catégorie A, B, C, par département, le nombre de demandeurs d'emploi varie en juin 2015 par rapport à la fin mai 2015 entre +0,9% et -0,1% : Corse du Sud (+0,9%), Haute Corse (-0,1%).

Demands inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A en Corse

<i>Données CVS</i>	Juin 2014	Mai 2015	Juin 2015	Variation sur un mois	Variation sur un an
Corse du Sud	7 743	8 427	8 369	-0,7%	8,1%
Haute Corse	9 058	9 902	9 844	-0,6%	8,7%
Corse	16 801	18 329	18 213	-0,6%	8,4%

Sources : STMT - Pôle emploi. Dares. Cvs:Directe, DR Pôle emploi

Demands inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C en Corse

<i>Données CVS</i>	Juin 2014	Mai 2015	Juin 2015	Variation sur un mois	Variation sur un an
Corse du Sud	9 261	10 288	10 381	0,9%	12,1%
Haute Corse	10 794	12 173	12 163	-0,1%	12,7%
Corse	20 054	22 461	22 544	0,4%	12,4%

Sources : STMT - Pôle emploi. Dares. Cvs:Directe, DR Pôle emploi

2.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE Catégorie A

En Corse, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A se stabilise au mois de juin 2015 pour les hommes (+9,3% sur un an) et recule de 1,1% pour les femmes (+7,5% sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A âgés de moins de 25 ans diminue de 1,5% sur un mois (+5,6% sur un an).

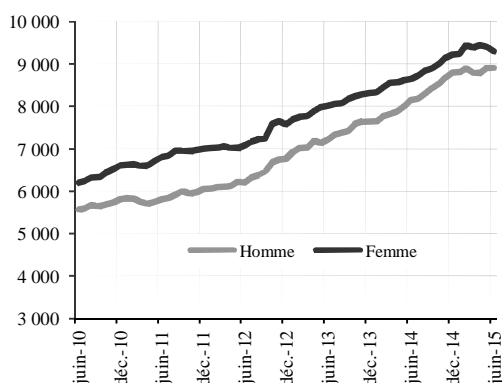
Le nombre de ceux âgés de 25 à 49 ans décroît de 1,1% sur un mois (+6,8% sur un an) et le nombre de ceux âgés de 50 ans et plus augmente de 1,1% sur un mois (+14,5% sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A

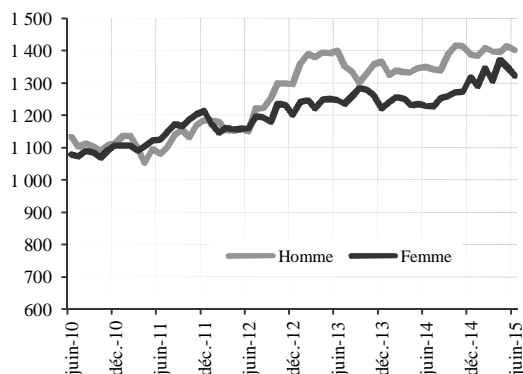
Données CVS	Juin 2014	Mai 2015	Juin 2015	Variation sur un mois	Variation sur un an
Corse					
Hommes	8 147	8 920	8 908	-0,1%	9,3%
Femmes	8 654	9 409	9 305	-1,1%	7,5%
Moins de 25 ans	2 579	2 767	2 725	-1,5%	5,6%
Entre 25 et 49 ans	10 360	11 187	11 065	-1,1%	6,8%
50 ans et plus	3 862	4 375	4 423	1,1%	14,5%
Hommes de moins de 25 ans	1 350	1 417	1 402	-1,0%	3,9%
Hommes de 25 à 49 ans	4 822	5 295	5 294	0,0%	9,8%
Hommes de 50 ans et plus	1 975	2 208	2 212	0,2%	12,0%
Femmes de moins de 25 ans	1 230	1 351	1 323	-2,1%	7,6%
Femmes de 25 à 49 ans	5 537	5 891	5 771	-2,0%	4,2%
Femmes de 50 ans et plus	1 887	2 167	2 211	2,0%	17,2%
Ensemble de la catégorie A	16 801	18 329	18 213	-0,6%	8,4%

Sources : STMT - Pôle emploi. Dares. Cvs:Directe, DR Pôle emploi

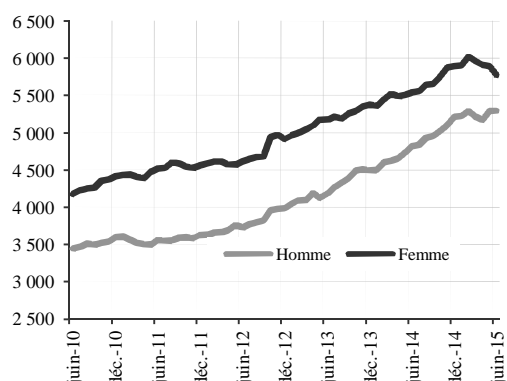
Par sexe (cvs)



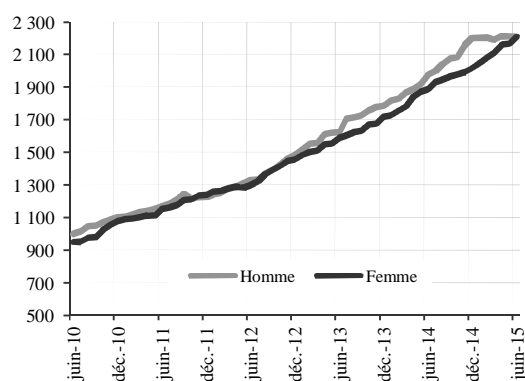
Moins de 25 ans (cvs)



Entre 25 et 49 ans (cvs)



50 ans et plus (cvs)



Avertissement: en raison de la défaillance dans l'acheminement d'une partie des messages de relance envoyés aux demandeurs d'emploi lors de la campagne d'actualisation du mois d'août 2013, le nombre des sorties pour défaut d'actualisation enregistrées au mois d'août 2013 a été inhabituellement élevé, ce qui a eu un impact à la baisse sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits fin août 2013.

2.b - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Catégorie A, B, C

Parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C en Corse, le nombre d'hommes augmente de 0,6% en juin 2015 (+14,3% sur un an) et le nombre de femmes progresse de 0,2% (+10,8% sur un an).

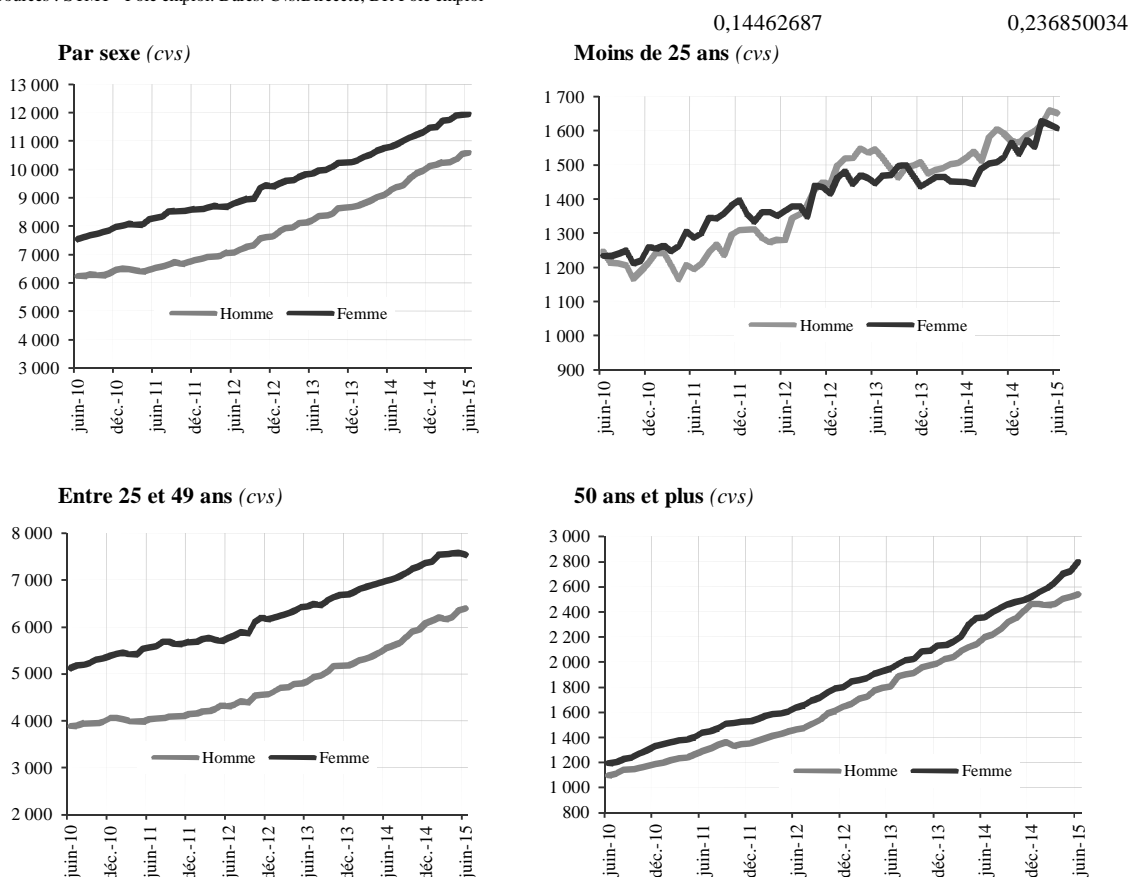
Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C âgés de moins de 25 ans diminue de 0,6% sur un mois (+9,7% sur un an).

Le nombre de ceux âgés de 25 à 49 ans se stabilise sur un mois (+11,3% sur un an) et le nombre de ceux de 50 ans et plus augmente de 1,8% sur un mois (+17,2% sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C

<i>Données CVS</i>	Juin 2014	Mai 2015	Juin 2015	Variation sur un mois	Variation sur un an
Corse					
Hommes	9 267	10 536	10 597	0,6%	14,3%
Femmes	10 787	11 925	11 947	0,2%	10,8%
Moins de 25 ans	2 972	3 279	3 260	-0,6%	9,7%
Entre 25 et 49 ans	12 527	13 935	13 945	0,1%	11,3%
50 ans et plus	4 555	5 247	5 339	1,8%	17,2%
Hommes de moins de 25 ans	1 522	1 660	1 653	-0,4%	8,7%
Hommes de 25 à 49 ans	5 546	6 355	6 404	0,8%	15,5%
Hommes de 50 ans et plus	2 199	2 521	2 540	0,8%	15,5%
Femmes de moins de 25 ans	1 450	1 619	1 607	-0,7%	10,8%
Femmes de 25 à 49 ans	6 981	7 581	7 541	-0,5%	8,0%
Femmes de 50 ans et plus	2 356	2 725	2 799	2,7%	18,8%
Ensemble des catégories A, B, C	20 054	22 461	22 544	0,4%	12,4%

Sources : STMT - Pôle emploi. Dares. Cvs:Directe, DR Pôle emploi



Avertissement: en raison de la défaillance dans l'acheminement d'une partie des messages de relance envoyés aux demandeurs d'emploi lors de la campagne d'actualisation du mois d'août 2013, le nombre des sorties pour défaut d'actualisation enregistrées au mois d'août 2013 a été inhabituellement élevé, ce qui a eu un impact à la baisse sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits fin août 2013.

3 - ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

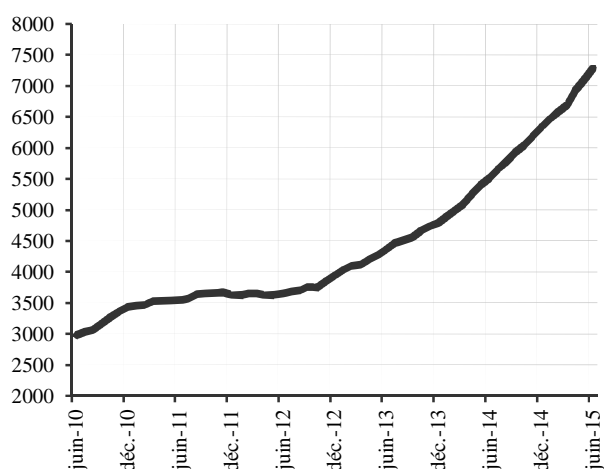
En Corse le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B, C depuis plus d'un an augmente de 31,9% sur un an. Le nombre d'inscrits depuis moins d'un an augmente de 5,0% sur un an.

Ancienneté d'inscription sur les listes des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C

Données CVS	Juin 2014	Mai 2015	Juin 2015	Variation sur un mois	Variation sur un an
Corse					
Moins de 1 an	14 528	15 351	15 256	-0,6%	5,0%
1 an ou plus	5 526	7 110	7 288	2,5%	31,9%
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an	27,6%	31,7%	32,3%	+0,7 pt	+4,8 pts
<i>Pour mémoire :</i>					
France métropolitaine (CVS-CJO) en milliers	2 145,0	2 365,8	2 377,7	0,5%	10,8%
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an	42,5%	43,7%	44,1%	+ 0,4 pt	+ 1,6 pt

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Corse / Service SEVE, Dares.

Demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an
(données CVS)



4 - FLUX D'ENTRÉE ET DE SORTIE

En Corse, les entrées à Pôle emploi en catégories A, B, C augmentent au cours des trois derniers mois de 0,4% par rapport aux trois mois précédents. Les entrées pour autres cas (+7,7%), fins de mission d'interim (+7,5%), premières entrées (+7,3%) augmentent alors que celles pour reprises d'activité (-19,4%), licenciements économiques (-7,6%) fins de contrat à durée déterminée (-2,4%), autres licenciements (-0,5%) et démissions (-0,1%) diminuent.

Parallèlement, les sorties de catégorie A, B, C augmentent en Corse au cours des trois derniers mois de 4,7% par rapport aux trois mois précédents. Les sorties pour reprises d'emploi déclarées (+16,5%), cessations d'inscription pour défaut d'actualisation (+13,4%), radiations administratives (+4,5%), augmentent alors que celles pour entrées en stage (-53,8%) arrêts de recherche (-10,9%) et autres cas (-1,0%) diminuent.

Entrées à Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)

Données CVS	Jun	Mai	Jun	Répartition des motifs en %	Variation	Variation
	2014	2015	2015		trimestrielle sur trois mois glissants(1)	annuelle sur trois mois glissants(2)
Corse						
Fins de contrat à durée déterminée	1 247	982	1 024	38,4%	-2,4%	-7,9%
Fins de mission d'interim	16	15	16	0,6%	7,5%	1,1%
Licenciements économiques (3)	61	53	52	1,9%	-7,6%	-0,7%
Autres licenciements	156	109	137	5,1%	-0,5%	-9,3%
Démissions	93	64	67	2,5%	-0,1%	-17,8%
Premières entrées	139	115	163	6,1%	7,3%	-3,3%
Reprises d'activité	185	155	171	6,4%	-19,4%	-13,8%
Autres cas	911	908	1 037	38,9%	7,7%	5,7%
Ensemble	2 810	2 400	2 667	100,0%	0,4%	-3,6%
<i>Pour mémoire :</i>						
France métropolitaine (CVS-CJO) en milliers	498,7	490,5	487,8	100,0%	-0,2%	-1,4%

Sources : STMT - Pôle emploi. Dares. Cvs:Directe, DR Pôle emploi

Sorties de Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)

Données CVS	Jun	Mai	Jun	Répartition des motifs en %	Variation	Variation
	2014	2015	2015		trimestrielle sur trois mois glissants(1)	annuelle sur trois mois glissants(2)
Corse						
Reprises d'emploi déclarées	803	877	843	31,5%	16,5%	6,1%
Entrées en stage	159	105	91	3,4%	-53,8%	-47,1%
Arrêts de recherche (maternité, maladie, retraite):	146	124	147	5,5%	-10,9%	-0,8%
- dont maladies	89	73	94	3,5%	-0,2%	0,9%
Cessations d'inscription pour défaut d'actualisation	945	854	1 043	39,0%	13,4%	5,6%
Radiations administratives	208	230	290	10,8%	4,5%	10,3%
Autres cas	266	232	263	9,8%	-1,0%	2,2%
Ensemble	2 529	2 423	2 675	100,0%	4,7%	1,7%
<i>Pour mémoire :</i>						
France métropolitaine (CVS-CJO) en milliers	472,3	418,6	496,7	100,0%	-2,3%	-3,0%

Sources : STMT - Pôle emploi. Dares. Cvs:Directe, DR Pôle emploi

(1): Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents

(2): Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente

(3): Y compris fin de conventions de conversion, de PAP anticipés, de CRPet de CTP.

Avertissement :

- Les opérations entreprises par Pôle emploi à compter de juin 2015 pour mieux classer les demandeurs d'emploi en formation, en service civique ou en contrat aidé dans l'insertion par l'activité économique dans la catégorie correspondant à leur situation ont un impact à la hausse sur le nombre de sorties de catégories A, B, C pour reprise d'emploi et pour entrée en stage, et donc sur le nombre de sorties tous motifs confondus.

- Les particularités de la période d'actualisation du mois de mai 2015 ont eu un impact à la baisse sur le nombre de sorties pour défaut d'actualisation en mai 2015. À l'inverse, le nombre de sorties pour défaut d'actualisation est, en juin 2015, plus élevé que son niveau habituel, ce qui peut être lié à un contrecoup des événements du mois passé.

5a - DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA

En Corse, au mois de juin 2015, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA) est de 2 419 (soit 16,9% des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, données brutes).

Au mois de juin 2015, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C et ayant un droit payable au RSA est de 2 796 (soit 15,0% des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C données brutes).

Les entrées à Pôle emploi en catégorie A, B, C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 221 au mois de juin 2015 (soit 12,3% des entrées en catégories A, B, C, données brutes). Les sorties de Pôle emploi en catégories A, B, C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 383 au mois de juin 2015 (soit 13,0% en catégories A, B, C, données brutes).

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi

<i>Données brutes</i>	Juin 2014	Mai 2015	Juin 2015	Variation sur un an
Corse				
Catégorie A	2 048	2 520	2 419	18,1%
Catégorie B	157	205	195	24,2%
Catégorie C	105	172	182	73,3%
Catégories A, B, C	2 310	2 897	2 796	21,0%
Catégorie D	87	80	78	-10,3%
Catégorie E	165	120	129	-21,8%
Catégories A, B, C, D, E	2 562	3 097	3 003	17,2%
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A	15,6%	16,1%	16,9%	+1,3 pt
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	14,0%	14,6%	15,0%	+0,9 pt
<i>Pour mémoire :</i>				
France métropolitaine				
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A	21,1%	21,9%	22,2%	+1,1 pt
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	17,3%	17,9%	17,9%	+0,6 pt

Sources : STMT - Pôle emploi. Dares. Cvs:Directe, DR Pôle emploi

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi (composantes de RSA*)

<i>Données brutes</i>	Juin 2014	Mai 2015	Juin 2015	Variation sur un an
Corse				
Demandeurs d'emploi en catégorie A	2 048	2 520	2 419	18,1%
RSA socle seul	1 725	2 119	2 042	18,4%
RSA socle et activité	145	172	168	15,9%
RSA activité seul	178	229	209	17,4%
Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C	2 310	2 897	2 796	21,0%
RSA socle seul	1 808	2 252	2 163	19,6%
RSA socle et activité	233	280	277	18,9%
RSA activité seul	269	365	356	32,3%

Sources : STMT - Pôle emploi. Dares. Cvs:Directe, DR Pôle emploi

* cf. encadré 1 pour une définition des composantes

Entrées et sorties à Pôle emploi des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA (catégories A, B, C)

<i>Données brutes</i>	Juin 2014	Mai 2015	Juin 2015	Variation sur un an
Corse				
Entrées				
Entrées des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	228	186	221	-3,1%
Part dans l'ensemble des entrées	12,6%	12,2%	12,3%	-0,4 pt
Sorties				
Sorties des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	348	326	383	10,1%
Part dans l'ensemble des sorties	12,7%	9,4%	13,0%	+0,3 pt

Sources : STMT - Pôle emploi. Dares. Cvs:Directe, DR Pôle emploi

Avertissement : sont repérés ici les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA i.e les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA. Le nombre de ces bénéficiaires n'est pas directement comparable à celui des demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts. En effet, ce dernier recouvre également des personnes dont le droit est suspendu. L'information sur le nombre de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA n'est disponible que depuis juillet 2010. Cf. encadré 1 "sources et définitions" pour plus d'informations à ce sujet.

6 - OFFRES D'EMPLOI COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI

Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi augmentent en Corse, au cours des trois derniers mois de 15,3% par rapport aux trois mois précédents. Les offres d'emplois durables (six mois ou plus) augmentent de 28,8% alors que celles pour un emploi non durables (moins de 6 mois) augmentent de 8,7%.

Offres d'emploi collectées par Pôle emploi					
Données CVS	Jun 2014	Mai 2015	Jun 2015	Variation trimestrielle sur trois mois glissants(1)	Variation annuelle sur trois mois glissants(2)
Corse					
- Emplois durables (6 mois ou plus)	337	374	522	28,8%	33,9%
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	746	647	934	8,7%	10,5%
Ensemble	1 083	1 020	1 457	15,3%	18,1%
Pour mémoire:					
France métropolitaine (CVS-CJO) en milliers					
- Emplois durables (6 mois ou plus)	104,4	114,2	112,3	2,1%	6,5%
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	108,0	107,5	103,7	1,2%	-2,8%
Ensemble	212,4	221,7	216,0	1,6%	1,7%

Sources : STMT - Pôle emploi. Dares. Cvs:Directe, DR Pôle emploi

Avertissement: Les offres collectées par Pôle emploi sont les offres d'emploi déposées par les employeurs auprès de Pôle emploi. Depuis juillet 2013, des offres déposées auprès de partenaires de Pôle emploi sont également publiées sur le site internet de Pôle emploi, afin de permettre une plus grande visibilité des offres et faciliter le rapprochement avec les demandes d'emploi. Le nombre d'offres d'emploi collectées publié ici ne correspond donc pas à l'ensemble des offres accessibles par les demandeurs d'emploi sur le site pole-emploi.fr.

Encadré 1 - Sources et définitions

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Dans les fichiers administratifs de Pôle emploi, huit catégories de demandeurs d'emploi sont utilisées (catégories 1 à 8). Ces catégories ont été définies par arrêté (arrêté du 5 février 1992 complété par l'arrêté du 5 mai 1995). Jusqu'au mois de février 2009, les publications étaient fondées sur ces catégories. Le tableau suivant présente la correspondance entre les catégories utilisées à des fins de publication statistique à partir de mars 2009 et les catégories administratives auxquelles Pôle emploi a recours dans sa gestion des demandeurs d'emploi :

Catégories statistiques	Catégories administratives
Catégorie A	Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite
Catégorie B	Catégories 1, 2, 3 en activité réduite
Catégorie C	Catégories 6, 7, 8
Catégorie D	Catégorie 4
Catégorie E	Catégorie 5
Catégories A, B, C	Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8

La situation réelle au regard de l'emploi des demandeurs d'emploi peut, dans certains cas, ne pas correspondre à la catégorie dans laquelle ils sont enregistrés : si cette correspondance est contrôlée pour les demandeurs d'emploi indemnisés, il n'en est pas de même des demandeurs d'emploi non indemnisés.

Les entrées et les sorties des listes de Pôle emploi sont enregistrées pour l'ensemble A, B, C et non au niveau de chacune des catégories A, B ou C.

Ancienneté sur les listes de Pôle emploi

L'ancienneté d'inscription à la fin du mois m sur les listes d'un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi mesure le nombre de jours qu'il a passé sur les listes (en catégories A, B, C). Cette notion se rapporte aux effectifs de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, et C.

Du fait du mode d'enregistrement des entrées et des sorties, il n'est pas possible de calculer l'ancienneté en catégorie A (respectivement B ou C) ou la durée passée sans discontinuité dans la catégorie A (respectivement B ou C).

De manière conventionnelle, un demandeur d'emploi qui est resté inscrit plus de 12 mois sur les listes de Pôle emploi (i.e. son ancienneté sur les listes est supérieure à 1 an) peut être qualifié de demandeur d'emploi de longue durée. S'il est inscrit depuis plus de 24 mois, il est considéré comme étant demandeur d'emploi de très longue durée.

Motifs d'entrée et de sortie des listes de Pôle emploi pour les catégories A, B, C

Les flux d'entrée et de sortie des listes sont présentés suivant différents motifs.

Parmi les motifs d'entrée :

- les premières entrées correspondent aux cas où la demande d'emploi est enregistrée alors que la personne se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive ;

les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation, y compris les entrées pour rupture conventionnelle de CDI.

Parmi les motifs de sortie :

- les arrêts de recherche sont liés à une maladie, un congé de maternité, un accident du travail, un départ en retraite ou une dispense de recherche d'emploi ;
- les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation correspondent aux cas où le demandeur d'emploi n'a pas actualisé sa déclaration de situation mensuelle ;
- les radiations administratives peuvent intervenir lorsque le demandeur d'emploi ne répond pas à une convocation, lorsqu'il fait une fausse déclaration ou lorsqu'il refuse une offre d'emploi (le motif d'offre raisonnable d'emploi a été ajouté en octobre 2008), une formation, une visite médicale, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, un contrat aidé, une action d'insertion. La suspension qui en découle peut aller de 15 jours à 12 mois suivant la cause ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation.

Encadré 1 - Sources et définitions (suite)

- les radiations administratives peuvent intervenir lorsque le demandeur d'emploi ne répond pas à une convocation, lorsqu'il fait une fausse déclaration ou lorsqu'il refuse une offre d'emploi (le motif d'offre raisonnable d'emploi a été ajouté en octobre 2008), une formation, une visite médicale, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, un contrat aidé, une action d'insertion. La suspension qui en découle peut aller de 15 jours à 12 mois suivant la cause ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation.

Les motifs de sortie des listes de Pôle emploi sont mal connus dans les fichiers administratifs. En particulier, dans les statistiques publiées ici, les reprises d'emploi déclarées sous-estiment le nombre de reprises réelles d'emploi. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation mensuelle en fin de mois (ils sont alors enregistrés dans le motif « cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ») ou à la suite d'une radiation administrative, par exemple pour non réponse à convocation. Or, une partie de ces demandeurs d'emploi a en fait retrouvé un emploi. L'enquête trimestrielle Sortants de Pôle emploi et de la Dares fournit une estimation de la part des sorties réelles pour reprise d'emploi.

Les offres d'emploi collectées à Pôle emploi

Pôle emploi collecte des offres d'emploi auprès des entreprises. Les offres collectées publiées ici sont classées suivant trois types :

- les offres d'emploi durable, pour des contrats de plus de six mois ;
- les offres d'emploi temporaire, pour des contrats compris entre un et six mois ;
- les offres d'emploi occasionnel, pour des contrats de moins d'un mois.

Les rapprochements entre les offres et les demandes d'emploi doivent être faits avec précaution dans la mesure où une partie des besoins de recrutement des entreprises ne donne pas lieu au dépôt d'une offre auprès de Pôle emploi et ce dans des proportions qui peuvent varier selon la qualification de l'emploi, le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.

Méthodologie de correction des variations saisonnières

La méthodologie adoptée pour corriger les séries publiées ici se décompose en deux étapes détaillées ci-après. Les estimations des coefficients de variations saisonnières sont réalisées sur la période allant de janvier 1996 à décembre 2009. Les coefficients saisonniers sont projetés sur l'ensemble de l'année 2010, de sorte que la campagne de traitement statistique des séries n'a lieu qu'une seule fois par an, au mois de février, quand toutes les données de l'année antérieure sont disponibles.

1^{ère} étape : correction des variations saisonnières

Les séries publiées ici sont marquées par des phénomènes récurrents, de type saisonniers, qui ne reflètent pas des mouvements de nature économique. Il est nécessaire d'en faire abstraction pour analyser les fluctuations purement conjoncturelles de ces séries : il faut raisonner sur des données corrigées des variations saisonnières (cvs).

Celles-ci permettent d'éliminer la composante saisonnière de chaque série pour ne garder que les composantes liées à la tendance (i.e. à l'évolution de long terme de la série), au cycle (i.e. aux fluctuations de court terme) et à certaines irrégularités (fluctuations résiduelles non périodiques). Pour les séries France et France Métropolitaine, la cvs est appliquée aux données préalablement corrigées des jours ouvrables.

2^{ème} étape : mise en cohérence des différentes ventilations

Les séries désaisonnalisées sont mises en cohérence, de sorte que la somme de séries désaisonnalisées soit égale à la série désaisonnalisée de la somme des séries brutes.

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA)

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et sera généralisé au plus tard le 1^{er} janvier 2011 en Outre-mer. Il a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008). Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) ainsi que les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi.

Le RSA est une allocation destinée à porter les ressources du foyer au niveau d'un revenu garanti. Le revenu garanti est calculé pour chaque foyer en faisant la somme :

- d'un montant forfaitaire dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge et qui correspondait en juin 2009 au montant du RMI ou de l'API pour les parents isolés,
- de 62 % des revenus d'activité des membres du foyer, s'il y en a.

Un bénéficiaire du RSA est tenu « de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle » s'il remplit les conditions suivantes (article L.262-28) :

- les ressources de son foyer sont inférieures à un certain montant forfaitaire, dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge (460,09 €/mois pour un célibataire sans enfant) ;
- il est sans emploi ou ne tire de l'exercice de son activité professionnelle que des revenus inférieurs à 500 € (décret n°2009-404 du 15 avril 2009).

Pour un bénéficiaire du RSA majoré (i.e. une personne isolée assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants ou étant enceinte), il est tenu compte des sujétions particulières auxquelles celui-ci est contraint, notamment en matière de garde d'enfants.

Un bénéficiaire du RSA tenu aux obligations précisées ci-dessus est orienté par le Conseil général :

- de façon prioritaire, lorsqu'il est disponible pour occuper un emploi, soit vers Pôle emploi soit, si le département décide d'y recourir, vers un autre organisme participant au service public de l'emploi (mission locale, PLIE, organisme privé de placement...);
- vers les autorités ou organismes compétents en matière d'insertion sociale lorsque des difficultés (de logement ou de santé notamment) font temporairement obstacle à son engagement dans une démarche de recherche d'emploi.

Encadré 1 - Sources et définitions (fin)

À compter de juillet 2010, sont repérés dans le système d'information statistique de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA. Entre juin 2009 et juin 2010, seuls étaient repérés dans les fichiers de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA i.e. les personnes ayant un droit payable au RSA, les personnes ayant un droit au RSA suspendu pendant 4 mois maximum (notamment pour non respect des devoirs qui leur incombent, non renouvellement de déclaration trimestrielle de ressources, dépassement du seuil de ressources, ou parce que la demande est en cours de traitement). Parmi ces demandeurs d'emploi repérés comme ayant des droits ouverts au RSA, certains ne percevront pas le RSA. Les données relatives aux demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA ne seront plus publiées à partir de janvier 2011.

Quatre catégories d'indicateurs relatifs aux demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA sont publiées :

- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi et ayant un droit payable au RSA ;
- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois ayant un droit payable au RSA selon la composante de RSA. Il existe trois composantes de RSA : le RSA socle seul, le RSA socle et activité, le RSA activité seul. Le RSA socle seul bénéficie aux foyers qui n'ont pas de revenu d'activité, il est égal à un montant forfaitaire. Le RSA socle et activité bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire. Le RSA activité seul bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire. Cette nouvelle composante élargit le champ des bénéficiaires ;
- les entrées à Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA ;
- les sorties de Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA.

Le dénombrement des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA résulte d'un rapprochement entre les fichiers de Pôle emploi d'une part et ceux de la Cnaf et de la CCMSA d'autre part.

La mise en œuvre de la loi portant création du RSA à compter du 1^{er} juin 2009 est susceptible d'accroître sensiblement le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et, parmi ceux-ci, la part de ceux qui bénéficient d'une prestation de solidarité (RMI ou API avant le 1^{er} juin 2009 ; RSA après le 1^{er} juin ainsi que RMI et API à titre transitoire pour certains bénéficiaires). En effet, l'obligation d'orientation vers le service public de l'emploi des bénéficiaires du RSA disponibles pour occuper un emploi devrait conduire une proportion plus importante qu'auparavant de bénéficiaires de prestations de solidarité à s'inscrire à Pôle emploi. Par ailleurs, l'ouverture du RSA à des personnes auparavant non éligibles au RMI ou à l'API (salariés à faibles revenus ne bénéficiant pas ou plus de mesures d'intéressement) pourrait conduire certains demandeurs d'emploi (notamment en activité réduite) à se voir ouvrir des droits nouveaux au RSA.

Encadré 2 - Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : un concept différent du chômage au sens du BIT

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle Emploi.

Les données relatives aux demandeurs d'emploi sont issues des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. La répartition entre les diverses catégories A, B, ou C s'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible. L'exercice d'une activité réduite est autorisé.

Pour mémoire, un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui : 1) n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence, 2) est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et 3) a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois. Seule une enquête statistique peut vérifier si ces critères sont remplis. En France, il s'agit de l'enquête Emploi de l'Insee.

Alors que le chômage au sens du BIT constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi peut être affecté par d'autres facteurs : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1^{er} juin 2009)...

L'Insee publie chaque trimestre les indicateurs de référence pour le chômage au sens du BIT à partir des résultats trimestriels de son enquête Emploi pour la France métropolitaine. Les dernières estimations de l'Insee sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/indicateurs/indic_conj/donnees/doc_idconj_14.pdf.